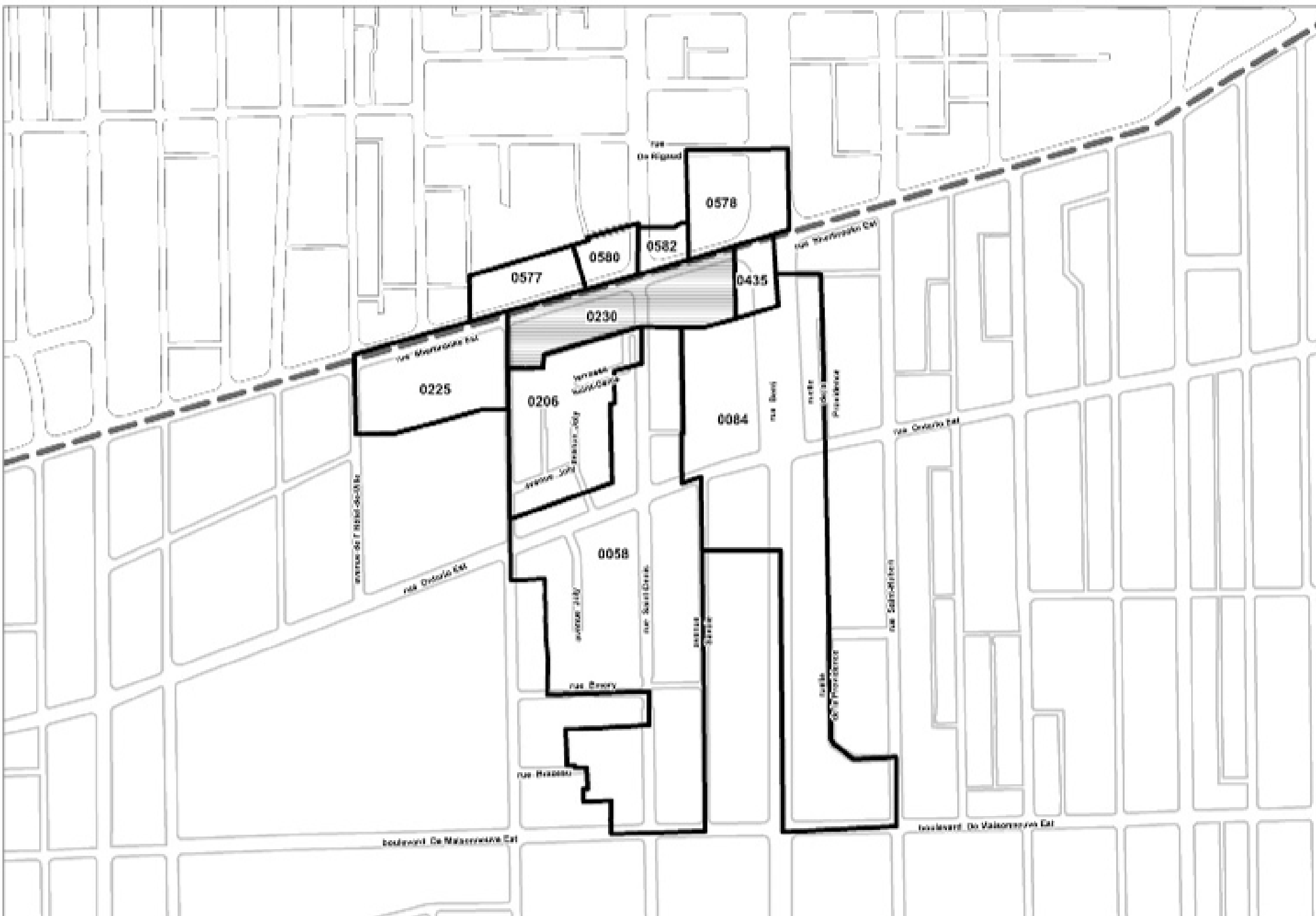


**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 10 avril 2018, a adopté le premier projet de résolution modifiant la résolution CA15 240528 concernant la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 430, rue Sherbrooke Est afin de permettre la démolition de plus de 40 % du bâtiment existant – pp 378 (dossier 1184869005);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



<b>Localisation</b>	<b>Dossier: 1184869005</b>	<b>Date: 10 avril 2018</b>
 Zone(s) visée(s)	 Zones contiguës	 Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 1er mai 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 14 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)